



COUP DE POUSSE 2026

« Equipez vos sites de visite en toilettes sèches »

CAHIER DES CHARGES

Contexte

Le Parc et ses communes adhérentes valorisent de nombreux sites patrimoniaux (naturels ou culturels) parfois isolés des axes routiers et des secteurs urbanisés. L'aménagement de certains sites a créé une affluence dans des lieux qui, antérieurement, ne recevaient pas un public important. Pour faire face à cette fréquentation et aux nuisances qu'elle peut engendrer, il est proposé d'accompagner les gestionnaires des sites pour s'équiper de toilettes sèches.

Les équipements devront être simples à mettre en œuvre économiques et leur entretien devra être planifié (les solutions de gestion et d'entretien doivent être réfléchies en amont).

Le Parc propose donc aux collectivités concernées par cette problématique un Coup de Pousse "Equipement en toilettes sèches".

Ce « Coup de pousse » bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Objet :

Le présent « Coup de pousse » vise à accompagner les communes et communautés de communes qui le souhaitent à équiper leurs sites de visite en toilettes sèches de qualité pour répondre aux enjeux de fréquentation et préservation de sites valorisés, situés à l'écart des zones urbanisées ou bénéficiant d'adduction d'eau.

En synthèse, les objectifs de ce « Coup de pousse » sont :

- Réduire l'impact (visuel, déchets) de la fréquentation touristique dans des sites naturels ou culturels isolés
- Proposer un aménagement esthétique et intégré à l'environnement
- Répondre à une sollicitation des communes

Les bénéficiaires

Les **communes et Communautés de communes** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes ou communautés de communes dans l'achat de toilettes sèches en sélectionnant les projets sur les principes suivants :

- 1) Le site qui doit bénéficier de l'équipement en toilettes sèches est géré par la collectivité sollicitant ce « Coup de pousse »
- 2) 1 équipement « toilettes sèches » par site
- 3) Le site qui doit bénéficier de l'équipement « toilettes sèches » est à l'écart des réseaux d'assainissement
- 4) Le site bénéficie d'une fréquentation avérée
- 5) Le site bénéficie déjà d'une valorisation de qualité ou doit en bénéficier prochainement (travaux d'aménagement/d'équipement programmé financièrement par la collectivité ou par le PNR des Monts d'Ardèche)
- 6) L'équipement (toilettes sèches) doit être de qualité (garantie fournisseur, praticité, qualité des matériaux, impact visuel minimal) et doit s'intégrer visuellement dans le site
- 7) La collectivité s'engage à en assurer un entretien régulier : en fonction de la solution technique choisie, la collectivité s'engage à disposer de moyens humains, techniques et financiers permettant un entretien régulier tel que défini par le constructeur.

Les modalités d'interventions

Eligibilité des dépenses :

Les dépenses **d'investissement** éligibles portent sur l'acquisition d'un équipement « toilettes sèches »

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Taux indicatif : **Aide à hauteur de 50 % dans la limite de 5000 euros HT d'aide par projet. Montant minimum 500 €HT.**

Les étapes à suivre :

Calendrier : Les dossiers sont reçus dès la parution du cahier des charges, instruits au fil de l'eau sur le 1er trimestre :

Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (Cf. dossier joint Etape 1) **avant le 30 avril 2026.**

- Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.

Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :

- la qualité du projet
- la maturité du projet,
- les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pousse sont prioritaires.
- Les dossiers retenus et les montants alloués seront présentés pour délibération en comité

syndical **du 24 février 2026** puis en bureau syndical du premier trimestre 2026.

- Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le dossier de demande de subvention complet. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. (Cf. dossier joint Etape 2) **avant le 1er juillet 2026**.
- Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.
- **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention donné par la Région.** Pour éviter le risque d'engager une dépense qui ne serait pas financée, il est demandé de démarrer les dépenses et travaux après réception de l'arrêté attributif fourni par la Région et de ne pas tenir compte de la date de l'accusé de réception du dossier complet de la Région pour l'éligibilité des dépenses.

Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pousse. Il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Fabrice FIGUIERE - ffiguiere@pnrm.fr

Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC

ETAPE 1

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

Equipez vos sites de visite en toilettes sèches

CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE

N° d'ordre		DATE DE RECEPTION	
Référence et intitulé de l'action :			

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

<input type="checkbox"/> COMMUNES	
<input type="checkbox"/> COMMUNAUTE DE COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet	
Finalités du projet :	
Modalités de mise en œuvre :	
Calendrier prévisionnel de réalisation	Début : Fin :

COUTS PREVISIONNELS

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

Je m'engage à ne pas débuter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à , le

Signature du demandeur

Contacts

Fabrice FIGUIERE - ffiguiere@pnrma.fr
Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC

ETAPE 2

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Equipez vos sites de visite en toilettes sèches

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

(sous réserve de la validation de votre dossier par le Parc des Monts d'Ardèche).

Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.

Pour cela l'ensemble des informations et pièces ci-dessous sont demandées et nécessaires à votre demande de subvention. Les dossiers incomplets ne pourront pas être déposés.

A la suite de la saisie effectuée par le Parc, la Région vous transmettra l'accusé de réception de votre demande et l'instruira. La Région sera alors votre interlocuteur direct pour la validation et par la suite, l'instruction administrative et financière de votre projet.

Courrier de demande de subvention signé	Annexe 1	<input type="checkbox"/>
Document autorisant le représentant légal à solliciter une subvention : Pour les collectivités : Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture signée Pour les associations : Procès-verbal signé d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention et les statuts. Autres : document attesté signé.	Annexe 2 Modèle de PV	<input type="checkbox"/>
Plan de financement signé (la Région exige des montants arrondis sans décimales) Comprenant le Calendrier de réalisation	Annexe 3	<input type="checkbox"/>
Le N°Siret		<input type="checkbox"/>
Fiche descriptive en format texte (pas de pdf, jpg, etc.)	Annexe 4	<input type="checkbox"/>
Attestation de non-commencement de travaux signée	Annexe 5	<input type="checkbox"/>
Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> signée	Annexe 6	<input type="checkbox"/>
Attestation <u>régime TVA de l'action</u> : signée	Annexe 7	<input type="checkbox"/>
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement pour la totalité de dépenses		<input type="checkbox"/>
RIB : relevé d'identité bancaire signé par la structure		<input type="checkbox"/>
Contrat d'engagement républicain	Annexe 8	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer sur l'opération	Annexe 9	<input type="checkbox"/>

Constitution du dossier :

- ❶ **Les dossiers complets doivent être transmis au Parc avant la date limite**, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.
- ❷ **Vérifier la cohérence des pièces** : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
 - les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
 - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

Point de vigilance :

- **Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région**
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution**

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'Environnement et écologie positive
A l'attention de Frédéric GIRARD

101 cours Charlemagne
69 002 LYON

Objet : Coup de pousse « Equipez vos sites de visite en toilettes sèches »
»
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Fabrice Figuiere

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Nom du projet »
pour un montant de XXX € HT/TTC dans le cadre du Coup de pousse du Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche, pour un budget total de XXX € HT/TTC.

Vous trouverez le dossier technique sur la plateforme Portail des aides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom
Fonction

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du **date**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...*date*.....à ...*heure*.....à *lieu*.....

Ordre du jour :

-
-
-

Concernant le point du jour relatif à **nom du projet**, le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Coup de pousse du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cette demande pour l'opération « Nom du projet » sollicite un montant de **XXX € HT/TTC** de subvention dans le cadre du Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de **XXX € HT/TTC**.

Certifié exact,

Nom prénom
Fonction

PLAN DE FINANCEMENT

CALENDRIER ET N°SIRET

« Equipez vos sites de visite en toilettes sèches » Dossier porté par « Porteur de projet »
 Dossier suivi au PNR par : Fabrice Figuiere

Nom de l'action

Plan de financement :

Dépenses en Investissement

HT ou TTC (rayer la mention inutile) *

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
			Coup de pousser Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Région Auvergne Rhône-Alpes)		
Total		100%	Total		100%

*les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.

Calendrier :

Date de début de l'action prévue :

Date de fin de l'action prévue :

Numéro SIRET :

Date et signature

Prénom Nom
Fonction

FICHE DESCRIPTIVE

Objet : Coup de pousse « Equipez vos sites de visite en toilettes sèches »
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Fabrice Figuiere

Nom de l'action

Contexte	
Objectifs	
Descriptif	

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action «Nom de l'action» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**

Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

Cochez la case correspondante

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION

Je soussigné(e), nom, prénom, atteste sur l'honneur que l'opération nom de l'opération dans le cadre du coup pousse « Equipez vos sites de visite en toilettes sèches » répond aux critères suivants :

Cochez la mention correspondante :

Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA

- Est assujettie à la TVA n'est pas assujettie à la TVA

Impputation comptable de l'opération

- Inscrit cette action en section investissement
 Inscrit cette action en section fonctionnement

Situation de la collectivité au regard du FCTVA

- Relève du FCTVA ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A lieu, date
Signature

Fonction,

Nom prénom

Contrat d'engagement**républicain**

Applicable aux bénéficiaires de subventions régionales en déclinaison de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose à tout bénéficiaire de subventions régionales, qui ne doit entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les autres collectivités publiques.

Il interdit le port de tenues vestimentaires traduisant une quelconque forme de prosélytisme religieux dans un équipement public, à l'exception des représentants des cultes.

Il s'engage à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations, fondations ou établissements dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Il s'engage, dans son fonctionnement interne, dans son offre de service comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée ou toute autre forme de discrimination qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'il poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Il prend les mesures, compte tenu des moyens dont il dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

Le bénéficiaire s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, il s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, notamment envers les forces de l'ordre, et à ne pas cautionner de tels agissements. Il s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Le bénéficiaire s'engage à n'entreprendre, ne soutenir ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas

mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Il s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Il s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Le bénéficiaire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, la devise de la République et tous les représentants de la République.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)

**Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer
sur l'opération**

Je, soussigné(e) (NOM Prénom)

Représentant légal de

Déclare sur l'honneur m'engager à communiquer sur Coup de pousse « « Equipez vos sites de visite en toilettes sèches » en précisant les financeurs de l'opération et l'accompagnement du Parc.

Cet engagement comprend en particulier :

- la pause de panneaux comprenant les logos des financeurs et du Parc naturel régional lors des travaux,
- la communication dans les différentes presses locales en précisant systématiquement les financeurs et l'accompagnement technique du Parc naturel régional,
- la possibilité de réaliser une conférence de presse, en invitant en amont les représentants des financeurs et du Parc naturel régional,
- la mise en place d'une signalétique pérenne précisant les financeurs et le Parc naturel régional, une fois les travaux et installations finis.

J'ai bien noté que le non-respect de ces engagements peut compromettre le versement de la subvention régionale allouée pour cette opération.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)